

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 8

Résolutions adoptées à la 0170^e séance
tenue le 14 juin 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 30 août 2022

E-0170-4.1 PROJET DE RÉAFFECTATION DES ESPACES LIBÉRÉS - CONTRAT DE GESTION DE PROJET - AUGMENTATION DU PLAFOND D'AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES HONORAIRES DU GESTIONNAIRE DE PROJET
2022-A0016-0170^e-963

Le Comité exécutif, le tout conformément au document **2022-A0016-0170e-963** et ses **annexes** déposés aux archives :

- augmente, sans possibilité d'augmentation jusqu'à la livraison du projet, le montant maximal de rémunération du gestionnaire de projet du projet de la Réaffectation des espaces libérés à 9,3 M\$ avant taxes pour l'élaboration du Dossier d'opportunité, du Dossier d'affaires et les services requis pour la réalisation du projet de la Réaffectation des espaces libérés de la montagne. Les deux dernières parties du mandat étant toutefois conditionnelles à l'approbation du Dossier d'affaires par le Conseil des ministres;
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les avenants au contrat de Decasult inc. donnant effet à la présente résolution, et, s'il y a lieu en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer des contrats au nom de l'Université de Montréal (No.10.6), après que ces documents aient été visés par la Direction des affaires juridiques.

E-0170-4.2 PROJET DE RÉAFFECTATION DES ESPACES LIBÉRÉS - APPEL D'OFFRES - GÉRANT DE CONSTRUCTION
2022-A0016-0170^e-967

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-967** déposé aux archives, autorise :

- conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Conseil des ministres de passer à l'étape de réalisation du projet de Réaffectation des espaces, de procéder à la publication d'un appel d'offres pour s'adjoindre les services d'un gérant de construction dans le cadre du projet de Réaffectation des espaces pour le Pavillon Roger-Gaudry;
- conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Conseil des ministres de passer à l'étape de réalisation du projet de Réaffectation des espaces, de procéder à la publication d'un appel d'offres pour s'adjoindre les services d'un gérant de construction dans le cadre du projet de Réaffectation des espaces pour le Pavillon Marie-Victorin;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication des contrats si les termes de celles-ci sont conformes aux paramètres établis dans l'État de la question de la présente ainsi que les contrats pour services des gérants de construction en découlant et tout autre document pour donner effet à la présente après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 8

Résolutions adoptées à la 0170^e séance
tenue le 14 juin 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 30 août 2022

E-0170-4.3 PROJET DE RÉAFFECTATION DES ESPACES LIBÉRÉS - CONTRATS POUR TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION - PAVILLON ROGER-GAUDRY EST - AMENDEMENT DE RÉSOLUTION
2022-A0016-0170e-997

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-997** et son **annexe** déposés aux archives :

- abroge la partie de la résolution E-0164-5.3 faisant référence aux travaux de déconstruction du projet 78100 (étages 4 à 9), laquelle se lit comme suit : « autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78100 et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 20 M\$ (taxes ristournées incluses) après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques; »

et adopte la résolution suivante :

- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78100 (étages 7 à 9 seulement) et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 10 M\$ (taxes ristournées incluses), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques (DAJ) (à moins qu'il ne s'agisse de documents types émis par la DAJ);

de plus,

- augmente la limite du montant du contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78200 établie à 4,3 M\$, contenue à la résolution E-0164-5.3, à 6 M\$, et autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Eric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les travaux de déconstruction du projet 78200 et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que le montant des travaux ne dépasse pas 6 M\$ (taxes ristournées incluses), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 8

Résolutions adoptées à la 0170^e séance
tenue le 14 juin 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 30 août 2022

E-0170-4.4 SERVICES SPÉCIALISÉS DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION - AVENANT 2
2022-A0016-0170^e-996

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-996** déposé aux archives, autorise :

- la Direction des immeubles à procéder à la signature de l'avenant n° 2 pour le contrat de la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services spécialisés de prévention en santé et en sécurité pour travaux de construction pour la prolongation de la durée du contrat du 11 juin 2022 au 31 décembre 2022, aux mêmes conditions du contrat actuel, excluant les taux horaires et les ressources spécifiées à l'article 1.4 dudit contrat et à la modification des ressources nécessaires aux activités. Le montant total du contrat ne devra pas dépasser **1 322 880 \$** (avant taxes) pour la durée totale du contrat incluant : la durée initiale du contrat d'une période de trois (3) ans, l'option de renouvellement d'une (1) année (avenant n° 1) ainsi que la période de prolongation de l'avenant n° 2;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, l'avenant n° 2 permettant la modification des ressources et la prolongation du contrat de la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services spécialisés de prévention en santé et en sécurité pour travaux de construction, après que cet avenant ait été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0170-4.5 MODERNISATION DE LA PISCINE - CEPsum - AMENDEMENT DE RÉOLUTION
2022-A0016-0170^e-005

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-005** et son **annexe** déposés aux archives :

- abroge la résolution E-0166-5.1;
- autorise la publication d'un nouvel appel d'offres pour les services d'un entrepreneur général en construction pour la réalisation des trois projets de rénovation et de modernisation de la piscine au CEPsum (535) portant les n^{os} 55723, 55724 et 55808;
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour les services d'un entrepreneur général en construction et tout autre document requis pour donner effet à la présente, d'un montant maximal de 10 000 000 \$ (avant taxes), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 8

Résolutions adoptées à la 0170^e séance
tenue le 14 juin 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 30 août 2022

E-0170-4.6 APPEL D'OFFRES POUR UNE SOLUTION INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES CENTRES DE SIMULATION
2022-A0016-0170^e-006

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-006** déposé aux archives, autorise :

- la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour une « Solution pour la gestion institutionnelle pour des centres de simulation » pour une valeur totale de 4,9 M\$ (avant taxes);
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat pour une *Solution pour la gestion institutionnelle pour des centres de simulation* afin de répondre aux besoins de l'Université de Montréal après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0170-4.7 ÉTAPE 2 DU COMPLEXE DES SCIENCES - APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DE PROJET - DOSSIER D'AFFAIRES ET RÉALISATION
2022-A0016-0170^e-008

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-008** déposé aux archives, autorise :

- la Direction des projets majeurs d'infrastructures à procéder à un appel d'offres public en gestion de projet pour l'élaboration d'un dossier d'affaires et la réalisation de la Phase II du Complexe des sciences, conformément à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* et pour rendre les services requis dans le cadre de ce projet; l'appel d'offres devra indiquer explicitement que le nouveau contrat à conclure contiendra une clause de résiliation de la part de l'Université de Montréal, dans l'éventualité où le DO ne serait pas approuvé par le Conseil des ministres;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat ainsi que le contrat susmentionné avec le plus bas soumissionnaire conforme qui aura été retenu suite à l'appel d'offres public pour l'élaboration du dossier d'affaires, ainsi que les services requis pour la réalisation du projet de construction de la Phase II du Complexe des sciences, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques et ce, si requis en vertu du Règlement 10.6.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 8

Résolutions adoptées à la 0170^e séance
tenue le 14 juin 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 30 août 2022

E-0170-4.8 ÉTAPE 2 DU COMPLEXE DES SCIENCES - AUGMENTATION DU PLAFOND D'AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES HONORAIRES DU GESTIONNAIRE DE PROJET
2022-A0016-0170^e-009

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-009** et son **annexe** déposés aux archives :

- augmente le montant maximal de rémunération du gestionnaire de projet pour l'élaboration du DO du projet de la Phase II du Complexe des sciences à 1,6 M\$, plus taxes;
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les avenants au contrat de Decasult inc. donnant effet à la présente résolution, et, s'il y a lieu en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer des contrats au nom de l'Université de Montréal (n° 10.6), après que ces documents aient été visés par la Direction des affaires juridiques.

E-0170-4.9 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SUR LES FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES – PROGRAMME D'AIDE COMPLÉMENTAIRE EN SANTÉ ÉTUDIANTE
2022-A0016-0170^e-003

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-003** et ses **annexes** déposés aux archives :

- approuve le projet d'entente de collaboration entre l'Université de Montréal, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP) et l'Alliance pour la Santé Étudiante au Québec (ASEQ) ainsi que l'entente négociée entre l'Université de Montréal, la FAÉCUM et l'AGEEFEP;
- autorise M. **Éric Filteau**, vice-recteur aux finances et aux infrastructures, et M^{me} **Pascale Lefrançois**, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, à procéder à la signature de ces deux ententes.

E-0170-4.10 ENTREPRISE DÉRIVÉE NEWCO PORTANT SUR DES TECHNOLOGIES DÉVELOPPÉES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET POLYTECHNIQUE MONTRÉAL - OPTION DE CESSION DE DROITS ET AUTRES DOCUMENTS ET CONVENTIONS EN DÉCOULANT
2022-A0016-0170^e-998

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-998** et son **annexe** déposés aux archives, approuve et autorise la signature, par la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général,

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 8

Résolutions adoptées à la 0170^e séance
tenue le 14 juin 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 30 août 2022

M. **Alexandre Chabot**, des documents suivants, après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques :

- la Convention d'option de cession des droits de propriété intellectuelle entre l'UdeM, Poly et NewCo;
- la Convention de vente des actifs de propriété intellectuelle entre l'UdeM, Poly et NewCo;
- la Débenture convertible de NewCo;
- l'Entente interinstitutionnelle entre l' UdeM et Poly;
- la Convention entre actionnaires de NewCo; et
- les Conventions de services de recherche entre l'UdeM, Poly et NewCo.

E-0170-4.11 CHAIRE EN GOUVERNANCE ET DROIT DES AFFAIRES - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION
2022-A0016-0170^e-001

Le Comité exécutif :

- approuve le changement de dénomination de la Chaire en gouvernance et droit des affaires, donnant effet à l'appellation « Chaire en gouvernance et droit du commerce international »;
- adopte les Statuts de la Chaire en gouvernance et droit du commerce international, conformément au document **2022-A0016-0170e-001.2** déposé aux archives.

E-0170-5.1 CHAIRE DR AZAR/ANGÉLIL EN ONCOLOGIE ORL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL AU CHUM - NOMINATION DU TITULAIRE
2022-A0016-0170^e-002

Le Comité exécutif nomme M. **Apostolos Christopoulos**, professeur agrégé de clinique au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Dr Azar/Angélil en oncologie ORL de l'Université de Montréal au CHUM, et ce, pour un troisième mandat de cinq (5) ans débutant le 14 juin 2022 et se terminant le 13 juin 2027, le tout conformément au document **2022-A0016-0170e-002** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0170-5.2 INSTITUT COURTOIS - NOMINATION DE LA DIRECTION INTÉRIMAIRE
2022-A0016-0170^e-999

Le Comité exécutif nomme M. **Richard Leonelli**, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences, comme directeur intérimaire de l'Institut Courtois pour un mandat d'un (1) an débutant le 14 juin 2022 et se terminant le 31 mai 2023, le tout conformément au document **2022-A0016-0170e-999** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 8

Résolutions adoptées à la 0170^e séance
tenue le 14 juin 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 30 août 2022

E-0170-5.3 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - NOMINATIONS
2022-A0016-0170^e-004

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-004** et son **annexe** déposés aux archives, nomme :

Au Comité d'éthique de la recherche en arts et humanités (CERAH) :

- M^{me} **Joëlle Rouleau**, professeure agrégée au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques à la Faculté des arts et des sciences, au Comité d'éthique de la recherche de la recherche en arts et humanités (CERAH) en tant que membre chercheuse suppléante versée dans les méthodes, les domaines ou les disciplines de recherche, et ce, pour un troisième mandat de trois (3) ans débutant le 14 juin 2022 et se terminant le 31 mai 2025;

Au Comité d'éthique de la recherche en sciences et en santé (CERSES) :

- M. **Guillaume Rabusseau**, professeur adjoint au Département d'informatique et de recherche opérationnelle à la Faculté des arts et des sciences, au Comité d'éthique de la recherche en sciences et en santé (CERSES) en tant que membre chercheur régulier versé dans les méthodes, les domaines ou les disciplines de recherche, et ce, pour un troisième mandat de trois (3) ans débutant le 14 juin 2022 et se terminant le 31 mai 2025.

E-0170-5.4 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS
2022-A0016-0170^e-995

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2022-A0016-0170e-995** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0170-5.5 COMITÉ DU FONDS BARRÉ - NOMINATIONS
2022-A0016-0170^e-007

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0170e-007** et son **annexe** déposés aux archives, nomme :

- M. **Daniel Lévesque**, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie, en tant que membre du Comité du Fonds Barré, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 14 juin 2022 et se terminant le 13 juin 2026;
- M. **Simon Matoori**, professeur adjoint à la Faculté de pharmacie, en tant que membre du Comité du Fonds Barré, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 14 juin 2022 et se terminant le 13 juin 2026.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 8

Résolutions adoptées à la 0170^e séance
tenue le 14 juin 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 30 août 2022

E-0170-5.6 OCTROI DE GRADES
2022-A0016-0170^e-968 à 968.10

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de Polytechnique Montréal et HEC Montréal, conformément aux documents **2022-A0016-0170^e-968 à 968.10** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

Résolutions adoptées à la 0170^e séance – 2^e partie
tenue le 20 juillet 2022

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 30 août 2022

E-0170-10 PROLONGATIONS DES LOCATIONS AU 7077, AVENUE DU PARC ET 7101, AVENUE
DU PARC
2022-A0016-0170^e-015

Le Comité exécutif, conditionnellement à l'obtention des autorisations gouvernementales requises, autorise :

- la prolongation de la durée des Baux avec Rosdev (agissant pour le bailleur, Place Jean-Talon), pour des locaux situés au 2^e étage et au 3^e étage de l'immeuble portant le numéro 7077, avenue du Parc à Montréal, comportant une superficie locative totale de 99 193 pi², pour des périodes additionnelles débutant le 1^{er} mai 2024, dont les durées, incluant les options se terminant au plus tard le 30 avril 2029, ainsi que les taux de loyer de base effectifs sont définis à l'annexe A (**2022-A0016-0170^e-015.1**);
- la prolongation de la durée des Baux avec Rosdev (agissant pour le bailleur, Place Jean-Talon), pour des locaux situés au 4^e étage et au 5^e étage de l'immeuble portant le numéro 7077, avenue du Parc à Montréal, comportant une superficie locative totale de 94 022 pi², pour des périodes additionnelles débutant le 1^{er} août 2022, dont les durées, incluant les options se terminant au plus tard le 30 avril 2029, ainsi que les taux de loyer de base effectifs sont définis à l'annexe A (**2022-A0016-0170^e-015.1**);
- la prolongation de la durée des Baux avec Rosdev (agissant pour le bailleur, Place Jean-Talon), pour des locaux situés au 3^e étage de l'immeuble portant le numéro 7101, avenue du Parc à Montréal, comportant une superficie locative totale de 60 000 pi², pour des périodes additionnelles débutant le 1^{er} juin 2024, dont les durées, incluant les options se terminant au plus tard le 31 mai 2028, ainsi que les taux de loyer de base effectifs sont définis à l'annexe A (**2022-A0016-0170^e-015.1**);
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les conventions de prolongation de la durée des Baux conformément au document **2022-A0016-0170^e-015** et ses **annexes** déposés aux archives, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot